



Succession ou il n'y a que des dettes donc aucun actif

Par **mackry**, le **23/05/2012** à **12:52**

Bonjour,

Mon frère est décédé en décembre 2011. Il percevait le RSA avec lequel il payait tout juste son loyer et son électricité. Il n'avait aucun bien aucune économie même pas une télé. A son décès tout est parti à la décharge public (un vieux matelas une table bancale et deux chaises). Aujourd'hui des huissiers menacent ma mère de saisie pour deux trois factures à ce jour impayées. On lui demande de refuser la succession. Mais quelle succession il n'y a rien !!! que doit-elle faire afin de résoudre son problème??????

Merci d'avance pour vos réponses
mackry

Par **amajuris**, le **23/05/2012** à **13:11**

bjr,
si la succession est déficitaire votre mère doit renoncer à la succession surtout si elle est déficitaire. .
la renonciation d'une succession se fait auprès du greffe du TGI du domicile du défunt.
cdt